L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 7 JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 juin.

Toutes les malles du nord sont arrivées hier, mais les journaux ne contiennent rien d'important.

Les navires de Hâvre et de Liverpool ne succèdent chaque jour. Nous avons encore reçu hier des nouvelles plus récentes. Le navire *Lexington*, capitaine ATKIN, parti du Hâvre le 21 avril, a apporté des journaux du Hâvre du 20 et de Paris du 19. Un ami a eu la bonté de nous communiquer une liasse du *Constitutionnel* jusqu'au 19 inclusivement, et une maison de commerce a eu la complaisance de nous prêter une liasse de l'*Estafette* du Hâvre jusqu'au 20 : nous en extrayons pour notre feuille d'aujourd'hui tous les articles qui nous paraissent mériter quelque attention. Dans notre prochain numéro nous commencerons la publication du procès de *la Tribune*.

Le navire *David Cannon*, parti de Liverpool le 24 avril, est également arrivé ; les nouvelles apportées par ce navire sont à peu près les mêmes que celles reçues du Hâvre, et ne nous annoncent rien de nouveau du Portugal. Il a été présenté dans la chambre des communes un projet de loi ayant pour objet de réduire les droits d'entrée sur les cotons et de tous les autres droits qui forment les revenus du gouvernement.

La condamnation de la *Tribune*, lâche et odieuse vengeance que la chambre *prostituée* a eu l'impudeur d'exercer contre ce journal, a excité le mécontentement de toutes les nuances d'opinion libérale ; il n'est pas jusqu'au *Constitutionnel* qui ne la blâme, et pourtant on sait que les doctrines politiques de ce journal, que des questions de personnes seules séparent du ministère, sont si près de celles du gouvernement, qu'elles se confondent presque. Voici l'article qu'il place en tête du rapport de la séance dans laquelle a été prononcée cette exécrable condamnation :

" C'est surtout pour remplir un devoir d'exactitude et d'impartialité que nous donnons à nos lecteurs, avec une fidélité scrupuleuse, tous les détails du procès qui s'est agité aujourd'hui devant la chambre des députés, et le texte complet des deux discours prononcés par les défenseurs du prévenu; car, nous devons le dire, notre relation eût été beaucoup plus brève, si nous avions mesuré son étendue sur la faible impression que ces débats ont laissée dans les esprits de tous ceux qui les entendus, sur le peu de retentissement qu'ils doivent avoir dans le pays. Jamais l'aspect de la salle n'avait été plus brillant et plus animé; jamais le public n'accourut avec plus d'empressement à une solennité judiciaire; jamais cependant curiosité d'un auditoire ne fut plus cruellement désappointée. Cette terrible séance, qui devait soulever tant de passions et mettre en présence tous les partis, y compris ceux qui n'ont nè siége, ni voix dans la chambre, a été une des plus froides et des plus glaciales qu'on puisse imaginer.

" Les défenseurs ont été constamment entendus avec un calme imperturbable, et les tribunes n'étaient pas moins impassibles que l'assemblée; les attaques les plus véhémentes dirigées contre la chambre, n'ont pas un seul instant excité la plus légère rumeur. Rien de plus terne enfin, rien de moins sympathique que ce débat, objet de tant de craintes et d'espérances; rien de plus paisible et de plus inoffensif que l'attitude du nombreux public de l'intérieur, et des quarante à cinquante personnes qui au dehors attendaient, sous la pluie et le vent, le résultat du procès.

" Nous l'avouerons franchement, cette froideur au-dedans, ce calme au-dehors, cette heureuse absence de passions perturbatrices, tout nous faisait croire à un indulgent arrêt. Notre espoir a été trompé : la majorité de la chambre a cru devoir prononcer le maximum des deux peines. Malgré tout notre respect pour la chose jugée, il nous est impossible de ne pas nous affliger de cette excessive rigueur, qui ne peut que nuire beaucoup à l'effet de l'exemple que la chambre a voulu donner. Cette opinion n'est pas seulement la nôtre; nous l'avons entendu exprimer par beaucoup de personnes sages et dévouées à la constitution. Elles rappelaient que, sous la restauration même, la chambre de 1826 n'avait vengé une injure grave que par le minimum de la peine (un mois de prison et 200 fr. d'amende), et elles ne pouvaient concevoir qu'une condamnation si exorbitante (trois ans de prison et 10,000 fr. d'amende) eût été prononcée contre la presse depuis la révolution de juillet! "

Mais s'il faut en croire les journaux, l'impitoyable colère de la chambre s'est manifestée en vain; en vain cette chambre a voulu fermer sous les barreaux de fer le gérant d'un journal qu'elle déteste parce qu'elle y lit chaque jour des dures vérités; en vain a-t-elle voulu épuiser la bourse de son ennemi et le réduire à la misère : colère et condamnation tout est superflu : M. Lionne, gérant de la *Tribune* a pris la fuite.

"L'Amérique, dit la *Gazette* de Philadelphie, n'a donné naissance à aucun de ces voyageurs de profession devenus célèbres par leur découvertes. LEGRAND mérite peut-être d'occuper le premier rang parmi les hommes de son état ; l'ardeur de son esprit, l'infatigable assiduité qu'il déploya dans le cours d'une vie aventureuse, mises en évidence par un historien capable (et il en a trouvé un dans SPARKS) étaient admirablement calculées pour donner au monde civilisé un digne spécimen de la vigueur et de la persévérance qui caractérisent particulièrement une jeune nation, et surtout d'une manière frappante, le peuple américain. Le célèbre capitaine RILEY se fit, par hasard, narrateur de voyages; mais nombre de ses histoires étant considérées comme apocryphes par des gens assez bien informés qui refusent de croire aux miracles, par exemple à celui qui survint lors de son naufrage sur les côtes de Zahara, il n'a jamais atteint un rang bien élevé parmi les historiens.

Nous sommes un peuple aventureux, locomotif : on n'a jamais fait aux citoyens de ce continent le reproche de ne pas avancer, de ne pas se tenir en mouvement, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Mais notre périphérie, comparativement parlant, est resserrée ; nous n'entreprenons pas de voyages dans le seul but de faire des découvertes ; nos faits les plus remarquables sous ce rapport sont la découverte, due au hasard, de quelques poissons curieux non encore décrits, faite par les baleiniers de New-Bedford, ou un rapide coup d'œil donné au serpent marin, vis-à-vis Nohant par les bons diables du cap Cod.

Sérieusement, il est temps que la haute réputation dont jouit notre pays dans presque tout ce qui est digne de louange, ne soit pas ramenée sous ce rapport. Notre gouvernement aura bientôt tous les moyens de tenter de pareilles entreprises ; et peut-être pouvons-nous, sans trop de présomption, espérer que quelque étudiant solitaire, qui est maintenant sur les bancs du collège, brûlant de l'amour des aventures, comme Humboldt et Bonpland dans leur jeunesse, pourra découvrir encore de nouvelles régions, ouvrir des sources au commerce, développer des principes importants dans les sciences, et porter le nom Américain plus loin encore qu'il n'a été répandu jusqu'ici. Nous ne prétendons pas conseiller des entreprises comme celles de don Quichotte ; nous savons en outre que toutes les entreprises importantes éprouvent une opposition violente : mais quand des hommes intelligents voient nettement par les lumières de la science la voie qui doit les conduire à des découvertes, quelque part que ce soit sur le globe il faut les encourager.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 19 avril.

Le bruit se répand que le comte Grey a effectivement présenté à S. M. un projet de réforme concernant l'Eglise ; mais on ajoute que le noble lord a rencontré de en dehors une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce bruit peut être fondé ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que, à en juger par le mouvement inaccoutumé que l'on a remarqué dans les ministères, et par les communications fréquentes entre les membres du cabinet, il y a eu en passer quelque chose d'extraordinaire, et en même temps de peu satisfaisant. Cependant nous avons peine à croire que le roi, après l'espérance qu'il a pu faire à l'occasion du bill de réforme, consentît à prêter l'oreille aux perfides suggestions de la faction qui désire le renversement de l'administration actuelle, au risque des conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour le trône et pour le pays. Quoi qu'il en soit, nous saurons bien assez d'apprendre, pour l'honneur de lord Grey, que la mesure de réforme proposée par lui n'est point une moquerie, et si le roi y donne son approbation, elle aura certainement pour effet de reconquérir au ministère sa popularité ; dans le cas contraire, il est stipulé que le refus de la part de S. M. entraînerait la retraite des ministres actuels, cette disgrâce les rendant si chers à la nation, qu'une administration tory se substituant à leur place ne pourrait pas exister plus d'un mois et serait obligée de se retirer honteusement devant la réprobation générale du pays.

—On écrit de Kalisch (Pologne), 2 avril :

[illegible] Pologne [illegible] Kartoum, et ils sont dirigés sur la route de Petitchard. D'après les bruits qui courent, quelques bandes doit rester près de cette dernière ville et commis beaucoup d'actes. On les dit dirigées par des chefs militaires. On parle aussi de troubles qui auraient éclaté dans les environs de Zamosc ; quelques ajoute qu'ils ont été étouffés immédiatement après. On transporte beaucoup d'artillerie de l'intérieur de la Russie à Varsovie, et les divers corps d'armée doivent être concentrés aussitôt que la belle saison le permettra. *Gazette d'Augsbourg.*

—On écrit de Munich que le duc A. de Leuchtemberg se rend en Italie avec sa mère.

Les feux que l'on a vus sur le mont Taunus n'étaient occasionnés que par la présence de quelques laboureurs qui avaient travaillé tard dans les champs, et qui les avaient allumés pour se chauffer.

—Une escadre française a paru en dehors de la barre de Porto, mais elle a fait immédiatement voile pour le Sud. *Courrier.*

—Les lettres particulières reçues de Porto, en date du 8 courant, annoncent que don Pédro s'était emparé des vins en magasin dans cette ville, moyennant un bon prix, qu'il promettait de payer dès que les affaires seraient arrangées. A cette époque, les différends entre don Pédro et l'amiral Sartorius n'étaient pas encore terminés. *Sun.*

—On lit ce qui suit dans l'*ami du peuple* de Bonn :

"Le 10 avril le gouvernement reçut par estafette la nouvelle que 350 Polonais étaient arrivés le 9 avril à Baingerlegier. Le bruit qui s'était répandu qu'un dîner de cent couverts avait été préparé à l'hôtel excita l'attention du gouverneur de Freiberger, et il ne tarda pas à apprendre que les personnes qui devaient arriver à l'hôtel étaient des Polonais. Mais au lieu de 100 Polonais il en arriva 350, tous officiers à l'exception de 32 soldats. Cette visite inattendue jeta la localité dans un grand embarras. En attendant, le gouverneur et les habitans eurent soin de faire préparer des logemens pour les réfugiés. Deux colonels, qui logent chez le gouverneur, lui ont dit que les Polonais avaient quitté, le 8 dans la soirée, Besançon sans avertir les autorités françaises et qu'ils étaient arrivés sur le territoire suisse par le chemin le plus court.

"Ils prétendent qu'ils ont été obligés de partir, soit parce que le gouvernement français exerçait sur eux une surveillance très-rigoureuse, soit parce qu'il avait diminué les secours qu'il leur avait antérieurement accordés. Ils ont l'intention de demander à la diète l'autorisation de se fixer en Suisse, et à cet effet ils enverront quelqu'un à Zurich. Ils ont ajouté que d'autres Polonais suivraît peut-être leur exemple. Nous apprenons par des nouvelles postérieures que nos hôtes polonais se conduisent avec beaucoup de tranquillité et de modération. Avant-hier la régence a envoyé le commissaire de guerre Bucher sur les lieux avec de pleins pouvoirs pour qu'il procédât à la répartition des Polonais dans divers villages, et fît les dispositions nécessaires pour leur nourriture et leur entretien, du moins jusqu'à l'arrivée de la réponse qu'ils attendent de Zurich. En même temps le gouverneur a été chargé de leur annoncer qu'ils ne pouvaient espérer d'obtenir, soit de notre canton, soit de la Suisse, les secours qu'ils recevaient du gouvernement français et qu'il était par conséquent de leur intérêt d'y retourner."

—Le *Bulletin des Lois* du 17 avril contient la loi du 12 du même mois, qui a fait un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1833.

A cette loi est joint un tableau pour la répartition des hommes appelés entre les 86 départemens du royaume, d'après le moyenne des inscrits sur les sept classes précédentes, à compter de 1825.

Le département de la Seine se trouve porté pour un contigent de 1,410 hommes ; celui de la Seine-Inférieure, qui est le plus élevé, pour 1,533, et le département des Pyrénées-Orientales, qui est le plus faible, pour 411 hommes.

Le total des engagemens volontaires contractés dans le cours de l'année 1832, pour tous les départemens. s'est élevé à 11,909, dont 8,355 pour celui de la Seine.

PARIS, 18 avril.

—Les journaux de Munich annoncent que le prince de Canine (Lucien Bonaparte) y est arrivé, venant de Rome. On dit qu'il a le dessein de se rendre en Amérique.

—La *Gazette de France* vient de s'inscrire pour 1,000 fr. sur la liste de souscription ouverte en faveur de *la Tribune*.

—La *Gazette d'Augsbourg* publie aussi les nouvelles suivantes de Constantinople le 24 :

Hier est arrivé ici un brick français d'Alexandrie, avec des dépêches pour l'amiral Roussin, elles ont occasionné un grand mouvement à l'ambassade de France, parce qu'on a appris le rejet par Mehemet, des conditions offertes par l'amiral Roussin. L'ambassadeur français, accompagné de son drogman, s'est rendu le même soir auprès du reis-effendi et a eu une longue conférence avec lui. Dans la nuit le divan a été convoqué; il est resté réuni jusqu'à ce matin. Il règne une grande activité dans toutes les branches de l'administration de la guerre, et on voit la stupeur sur le visage de tous les hauts fonctionnaires, parce qu'on prétend que Mehemet ne voudra plus entendre parler de négociations, mais qu'il dictera la paix dans la capitale. Les conditions de la convention du 22 février l'ont vivement irrité ; il a crié à la trahison, et il a ordonné à son fils d'aller en avant, de s'emparer du château des Dardanelles, et d'opérer sur ce point son passage en Europe. Il a, dit-on, l'intention de s'embarquer à Alexandrie sur un vaisseau de ligne, et avec 6 frégates, 8 bricks et plus de 30 chaloupes canonnières, d'aller rejoindre la flotte égyptienne dans les eaux de Rhodes, probablement dans le dessein de protéger le passage de ses troupes aux Dardanelles, ou si sa présence n'était pas nécessaire, parce que déjà une partie de la flotte d'Egypte est stationnée à Smyrne, de s'emparer des îles qui sont encore sous la domination turque. L'anxiété est portée au plus haut degré; le moment décisif approche, la flotte russe qui est encore à Bujukdéré, pourrait seule le retarder et détourner une catastrophe qui menace l'existence du sultan.

L'amiral Roussin est, dit-on, stupéfait : il envoie des courriers de tous côtés, et paraît attendre avec anxiété une escadre française qu'il dit être sortie de Toulon depuis longtemps. Le contre-amiral Hugon à quatre vaisseaux de ligne sous son commandement, et occupe la station de Smyrne : l'amiral Roussin lui a écrit pour l'engager à se rapprocher du détroit des Dardanelles; il reste à savoir si le contre-amiral Hugon obtempérera à cette demande, car, depuis l'éloignement du comte Guilleminot, l'ambassadeur français n'a plus le droit de donner des ordres aux escadres de sa nation.

Nous approchons d'événemens très-remarquables : la paix de l'Europe, que l'on a conservée avec tant de peine, est de nouveau compromise, et personne ne saurait prévoir où pourrait conduire une rupture, dût elle venir de l'extrémité de l'Europe. L'amiral Roussin sera en quelque sorte responsable s'il éclate des hostilités entre les puissances ou si l'empire des Osmanlis est renversé : les diplomates français ont encore trop de prédilection pour l'ancienne école de Napoléon, et ne peuvent s'habituer à des formes plus douces, qui, à la vérité, ne sont pas aussi commodes, mais qui blessent moins les étrangers. L'amiral Roussin a voulu enlever par un coup de main ce qu'il ne devait obtenir que par la voie lente des négociations, et il se voit cruellement trompé; on se demande maintenant ce que fera le gouvernement français dans cette crise, et comment il parviendra à dénouer un nœud aussi compliqué.

PARIS, 17 avril.

— Ce matin, dès huit heures, une foule nombreuse se pressait aux abords de la chambre. Le salon des conférences, la salle d'attente étaient envahis par les porteurs de billets qui demandaient qu'on les introduisît dans les tribunes. Sur le grand escalier en face du pont, près de 200 personnes attendaient que l'entrée réservée au public fût ouverte. Un léger désordre a eu lieu à cet endroit, il a été promptement appaisé par les seules représentations des sergens de ville.

Depuis onze heures les curieux circulent sur la place du Palais-Bourbon, sur celle de la chambre, sur le pont de la Concorde et jusque sur la place de la Révolution, 4 ou 500 personnes au plus vont et viennent. Ce ne sont pas des groupes, mais simplement une affluence de personnes qui viennent dans l'espérance d'entrer, d'apprendre des nouvelles, et qui, désappointées, s'en retournent.

A 3 heures, deux groupes s'étaient formés à l'extrémité du pont du côté de la chambre. Les sergens de ville, qui paraissent avoir l'ordre de ne laisser se former aucun rassemblement, les ont engagés à se disperser. Ils ont obéi sans difficulté.

On remarque au nombre des promeneurs des gens fort bien vêtus et de bonne mine, beaucoup de flâneurs, très-peu d'ouvriers, quelques-uns de ces enfans de quinze ans connus sous le nom de *gamins de Paris*, et qui sont toujours prêts à crier ou à courir, point de *barbes du bœuf*, point de bonnets *imagenpeaucune* figure d'émeute.

Quatre heures moins un quart.—Nous apprenons que jusqu'à ce moment tous les quartiers de Paris sont complètement tranquilles, et qu'on est sans inquiétude pour le reste de la soirée. Pour quiconque, en effet, est tant soit peu familiarisé avec les pronostics et les symptômes d'émeute, il n'y a rien qui annonce que l'ordre doive être le moins du monde troublé.

Cinq heures moins un quart.—Rien de nouveau.

PARIS, 16 avril.

Nous lisons dans quelques journaux que M. de Broglie a décidé M. d'Appony à retarder son départ, promettant de lui donner avant peu toute satisfaction sur l'évacuation d'Ancône. Nous ne savons, de bonne foi, ce qu'il y a de plus inepte dans une pareille nouvelle, ou de fait en lui-même, ou de la manière dont il est présenté. Il n'a d'abord jamais été question du départ de M. d'Appony, et M. le duc de Broglie n'a pas considéré que son bonheur de le retenir; et quant à l'affaire d'Ancône, M. d'Appony ne songe seulement pas à en faire l'objet d'une négociation dans ce moment, et sait parfaitement que l'évacuation des troupes par les Autrichiens serait le seul moyen pour l'Autriche d'obtenir satisfaction que les faiseurs de nouvelles trouvent à propos de lui promettre.

C'est ici le cas d'observer que depuis quelques jours les fabricateurs de conférences, d'entrevues de ministres et d'ambassadeurs, et de toute la diplomatie à l'usage du journalisme, jugeant sans doute que la complication des événemens de la politique extérieure exigeait de leur part un redoublement d'activité, se sont bravement mis à l'œuvre, et nous inondent chaque matin des produits de leur imagination inépuisable. Ils inventent tellement, dans le but qui les stimule, de s'entendre mutuellement, on a pu que nous n'avons remarqué tel embarrassé qui en même instant se trouvait chez deux de nos ministres et chez trois de nos diplomates, et nous en avons vu qui, n'ayant pas quitté le coin de sa cheminée, avait fort ces jours passés en récapitulant dans les journaux du lieu sur son bureau les longues témoignages de sa fréquentation suivie.

(Journal ministériel.)

Ainsi, ferme en cette, une charme en rien,
Revient retour le cœur! BYRON.

NECROLOGE, (*communiqué.*)—Une mort prématurée vient d'enlever aux affections de ses parens, Mademoiselle *Joséphine-Mélanie* BENNEVAL. Lorsque la tréspas vet le terme d'une longue carrière, on se résigne facilement aux volontés de la providence ; le temps nous porte des consolations sur son aile. Mais lorsqu'une existence de jeune fille, avec ses rêves dorés et ses vagues espérances, vient se briser sur la pierre des tombeaux, l'ame s'ouvre à des douleurs éternelles—des pensées d'amertume vibrent cruellement dans le cœur de l'homme : sa raison voit, dans un sort semblable, un renversement des lois de la nature et l'esprit se révolte contre les décrets d'une destinée bizarre.

Pauvre Mélanie ! Adieu les riants ébats, les aimables folies, les innocentes joies ! Ton œil, à peine ouvert au spectacle du monde, s'est fermé à l'aurore ; l'espérance te présentait le calice du bonheur, et la mort l'a brisé dans tes mains. Cependant, vivre, pour toi, était si doux ! L'avenir, comme un beau jour sans nuages, te devait une longue suite de jouissances ; et pourtant tu es morte—morte à quinze ans ! Ah ! pour mourir, n'était encore trop jeune. Mais dors en paix ; qu'aucun le regard attristé ne reposerra sur ta tombe ; le souvenir souvent viendra y porter ses regrets, et chaque aube la baignera des larmes des parents dont tu fis trop peu de temps le bonheur !

A.

Décédé hier soir—M. *JOHN TOURTAREL.* Ses amis et connaissances sont invités d'assister à son enterrement, qui aura lieu cet après-midi à 4 heures et demie. Son corps est exposé chez lui, rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Nashville, Rathbone, New-York, Foster & Hutton.
Navire Chester, Storer, Philadelphie, Whitall Jaudon & co.
Barque Wm. Shand, Maton, Liverpool, S T Hobson & co.
Brick Manuelita, Vincent, Havane, Estevanell & Courval.
Brick Milton, Peaze, Providence, capitaine.
Goël Matamoras, Noyes, Matamoras, G Wilbor.
Goël Augusta, Holden, Honduras, Capitaine.
Goël South Carolina, Edward, Honduras, J W Zacharie & co.
Goël Passaic, Graham, Rio-Grande, A. Baron.

ARRIVES.

Navire Cambridge, Gaskin, de Bristol,
Barque David-Cannon, Underwood, de Liverpool.
Brick Splendid, Glidden, de New-York.
Brick Batchelor, Cameron, Liverpool.
Navire Charles Wharton, York, de Liverpool.
Navire Lexington, Atkins, du Hâvre.
Navire Geo. Canning, Weakner, de Liverpool.
Goël Stephen et Ane, de la Grand'Ile.
Goël. Van Buren, Dyke, d'Apalachicola.
Goël. Edipe, Giraudel, d'Omoa.
Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou-Sarah.

AVIS.—Si quelque personne qui reçoit des journaux de Paris voulait, pour cause d'absence ou tout autre, se dédire d'un abonnement qui aurait encore quelques mois à courir, l'éditeur de l'*Abeille* serait fort obligé à cette personne de vouloir bien lui donner la préférence.
7 juin.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON se réunira à pied, cet après-midi à 4 heures précises, à la Bourse, pour rendre les honneurs militaires au feu *JOHN TOURTAREL.*

Par ordre du commandant,
H. C. CAMMACK, adj.
7 juin

AVIS.—Les affaires conduites ci-devant sous la raison de *J. & P. Devine*, ayant été faites pour le compte seul de J. & M. Devine, est dissoute ce jour par la mort de James Devine. Le soussigné, comme associé survivant, liquidera les affaires de la société, et requiert par le présent tous ceux qui doivent de se présenter afin de régler leur compte sous le plus bref délai.
7 juin—6 MICHAEL DEVINE.

AVIS.—LOUIS AUGUSTE LACAN a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'établir sa pharmacie rue Tchoupitoulas No. 264, encoignure de la nouvelle halle, faubourg Ste. Marie, où il aura toujours un assortiment de médicamens des plus nouveaux et qu'il fournira à des termes modérés ; il espère que les soins qu'il donnera à son établissement lui mériteront la confiance du public. 7 juin—6

IL a été trouvé par un esclave, le 5 du courant, une jument bai, sellée et bridée, la dite jument a une marque blanche au boulet du pied gauche, et une autre marque blanche sur le nez, et une grosse bosse sur la jose droite. Le propriétaire pourra la réclamer en prouvant sa propriété, et en payant les frais d'insertion, de nourriture, et la récompense due à celui qui l'a arrêtée. Si d'ici au terme voulu par la loi, elle n'est pas réclamée, cette jument sera vendue pour payer les frais.

S'adresser à J. B. Saillard, rues du Bassin et de la Commune, qui donnera des renseignemens à ce sujet.
7 juin—3

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

PORC.—18 barils porc *prime*, pour l'usage des habitations, à vendre par DUCROS & MORPHY.
7 juin

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié ;
114 bls. pork;
500 bls. farine à Boulangers ;
25 do. beuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LORRE & ORAIN.

LE 15 juillet prochain et les jours suivants, à onze heures du matin. En vertu d'un ordre de vente du juge de la Cour de District du premier District Judiciaire de cet Etat de la Louisiane, rendu sur pétition de François Barthélemy Le Beau, syndic des créanciers de Pierre Pujol Perret, il sera vendu par Louis La Branche, juge de paroisse, pour la paroisse St. Charles, y exerçant les fonctions d'encateur public, et sur l'habitation du dit sieur Pre. Pujol Perret, les propriétés suivantes, abandonnées par ce dernier à ses dits créanciers :

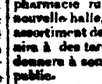

1°. Une **HABITATION** située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à onze lieues au-dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ayant huit arpens de face au fleuve, sur la profondeur ordinaire de quarante arpens, et plus s'il s'en trouve, maintenant borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. St. Martin, et de l'autre par celle de MM. St. Martin frères; ensemble toutes les bâtisses, sucrerie, cabanes à nègres et toutes autres dépendances ; plus, 8 paires de bœufs, 14 chevaux, et tous les instrumens aratoires, ainsi que le tout sera montré au moment de la vente.

Il existe sur la dite habitation sept arpens de cannes, dont soixante cinq arpens plantés et trente cinq de souches.

2°. Et les **ESCLAVES** suivants :

Alexandre, âgé de 30 ans, commandeur, bon cocher, sucrier et charretier.
Azor, âgé de 35 ans, bon charretier et nègre de champs;
Isidore, âgé de 26 ans, nègre de champ.
Janvier, âgé de 30 ans, nègre de champ;
Jacques, âge de 30 ans, excellent charretier et briquetier;
Jean, âgé de 19 ans, bon bûcheron et nègre de champs;
Noël, âgé de 21 ans, bon cocher et domestique de maison;
Simon, âgé de 16 ans, bon nègre de champs;
Victorin, âgé de 15 ans, domestique de maison;
Dorte, âgé de 20 ans, depuis cinq ans dans le pays, bon sucrier de la sucrerie et laboureur;
Noël, âgé de 22 ans, bûcheron et nègre de champs;
Williams, âgé de 15 ans, do. do.
André, âgé de 16 ans, do. do.
Basile, âgé de 20 ans, do. do.
James, âgé de 24 ans, do. do.
Jaquet, âgé de 50 ans, bon charretier et laboureur.
Joseph, âgé de 55 ans, do. do.
Laurent, âgé de 55 ans, do. do.
Arlequin, âgé de 45 ans, ayant une hernie;
Reguine, âgée de 35 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, avec son fils, *Justin*, âgé de 6 ans;
Louise, âgée de 17 ans, domestique de maison et son fils âgé de 3 ans.
Marie, âgée de 30 ans, bonne cuisinière;
Rosette, âgée de 30 ans, cuisinière;
Angélique, âgée de 50 ans, sourde et malade;
Jacques, âgé de 45 ans, nègre de champ (ayant une hernie.)
Zénon, âgé de 30 ans, charretier ;
Philippe,
Joseph Bambara,
Quent,
Benjamin,

L'habitation et toutes ses dépendances, les bœufs, les chevaux, les instrumens aratoires &c. et les nègres ci-dessus nommés, seront vendus en bloc et au comptant.

Et immédiatement après, mais séparément, on procédera à la vente des esclaves suivants, employés sur l'habitation du dit St. Pre. Pujol Perret, à un crédit de un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec pouvoir donné au sieur F. B. Le Beau, syndic, d'escompter les billets à un taux qui n'excédera pas neuf pour cent par an.

Raphael, âgé de 18 ans, bon nègre de champs;
Emma, âgée de 22 ans, blanchisseuse, domestique de maison, et son enfant de 17 mois.
Céline, âgée de 19 ans, domestique de maison et son enfant.
Arminie, âgée de 22 ans, négresse de champs et blanchisseuse;
Lucy, âgée de 23 ans, négresse de champs, et son enfant âgé de 8 ans.
Adelaïde.

N. B. L'habitation, toutes ses dépendances, les dits esclaves, ne seront livrés aux acquéreurs, que lorsque toutes les opérations de la vente auront été définitivement approuvées, que leurs billets auront été signés et endossés à la satisfaction du syndic, et que les dates de vente, (qui seront sous trente jours,) auront été passées par le juge de la paroisse. 7 juin—Tu 16.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 9 JUIN 1833

Le Barbier de Seville,

Opéra en quatre actes, musique de Rossini.

Le spectacle sera terminé par

LE PHILTRE CHAMPENOIS,

Comédie-vaudeville en un acte.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Famille de S. M. Louis Philippe, famille de Bonaparte, 4 scènes de fantaisie, les nôces de Cana en Galilée, saint tiré de l'Ecriture, et d'après le tableau original, Guillaume en Suisse, Paris, Athènes, au combat, la Rochelle, Pompéïa, une Marine, effet du soleil couchant en pleine, régiment de chasseurs sur la place de Carcassonne.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 4 juin—1m

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraîche, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
7 juin F. EVEN.

AU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale, No. 239.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait do do dite dite
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dite anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs.
7 juin

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, d'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 20 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi 20 juin 1833, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, une pendule, 46 vieilles montres et quelques vieux bijoux appartenant à la succession de feu Joseph Oudin.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, *Rég. des Test.*

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE RAFFINERIE.

A VENDRE.—Un grand appareil à cuire le sucre par la vapeur, construit sur le système qui a le plus de succès en France. Cet appareil (composé de deux chaudières à cuire, des plus grandes dimensions, chauffées par 4 bouilloirs, avec tous les accessoires, tels que filtres, pompe alimentaire, tuyaux, &c.,) est propre à une raffinerie d'un travail journalier de 50 milliers de sucre.

A vendre, une chaudière du même système pouvant cuire 10 milliers de sucre par jour.

Ces chaudières ont, en France, la préférence sur celles de *Howard* à cause de leur plus grande simplicité, les produits étant les mêmes. S'adresser pour les conditions de vente à N. RILLEUX, ing. civil,
5 juin—6 rue St. Louis, No. 190.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisses Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'oranges;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assorties;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 10 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
90 " Amandes douces assorties;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
1040 chaînes d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

LES consignataires du navire OLYMPIA, de Boston, sont prêts de recevoir leurs marchandises en acte le marché aux légumes. 5 juin.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par
5 juin J. MAGER.

25 BOUCAUTS SUCRE, en décourgement du ferry, à vendre par
5 juin DUCROS & MORPHY.

AVIS.—A. Daléhé se disposant à partir pour France, offre à vendre sa PHARMACIE, située au coin des rues Dumaine et Bourbon, et si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 10 du courant, elle sera vendue à l'encan le mardi, 11 du courant, à midi, par Jos. Le Carpentier & Co. Conditions ; à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Il sera vendu le même jour, les restes d'un mobilier, ainsi qu'une collection de beaux œillets, rosiers-napoléon, &c. &c. Conditions, comptant.

Il offre également à vendre, deux bons domestiques : un nègre bien constitué, âgé de 23 ou 24 ans, bon sujet, cocher, propre aux travaux d'une pharmacie et à ceux d'une maison ; une négresse à peu près du même âge, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne gardienne d'enfant, et parfaite domestique de maison. Ces deux sujets jouissent d'une parfaite santé, et n'ont jamais été malades.

Il saisit cette occasion pour prévenir le public qu'il laisse sa procuration à M. Edouard Correjolles, et prier les personnes auxquelles il peut devoir de se présenter avant le 15 du courant, pour être payées ; et celles également qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à cette époque, à sa pharmacie, ou à M. Engelsheim. 5 juin—5

EGARE.—Un cheval rouge clair avec quelques petites tâches sous le ventre, mais peu visibles haut de 4 pieds 6 à 8 pouces, il a mal à l'œil droit et y voit très peu de cet œil, son âge est entre 8 à 10 années. Une récompense honnête sera donnée, à la personne qui le ramènera au capit. Scott du bateau à vapeur Friend, ou à MM.
4 juin—3 TOLEDANO & LEGENDRE.

LES soussignés ont reçu par le brick Atlas, un nouvel assortiment de verres de Baltimore de toutes grandeurs, qu'ils offrent en vente.
3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

BORAX.—5 barriques Borax raffiné, récemment reçus de Liverpool, à vendre par
3